

# Surveillance de la Qualité de l'air Intérieur dans les établissements accueillant des enfants

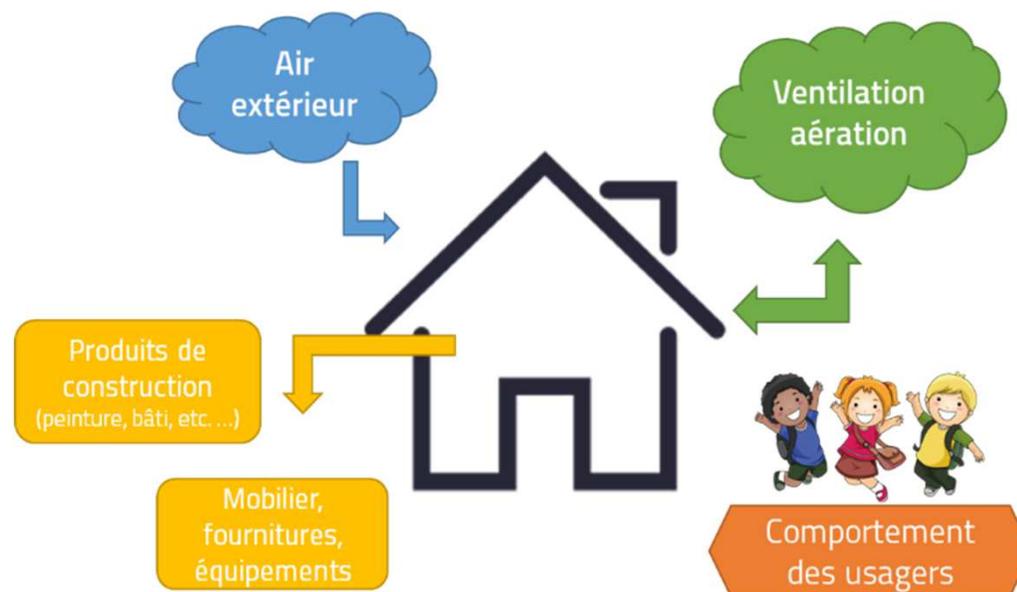
## Accompagnement des collectivités



1. Sensibilisation à la pollution de l'air intérieur
2. Règlementation régissant la QAI
3. Dispositif de surveillance de la qualité de l'air
4. Proposition d'accompagnement du SDEEG

## Sensibilisation à la pollution de l'air intérieur

L'air intérieur est 15 fois plus pollué que l'air extérieur



**Sources de pollution :** Meubles, peinture, colle, feutres, produits d'entretien, humidité, l'humain, mauvaise ventilation, moisissures etc...

**Conséquences :** Perte de concentration, fatigue, asthme, maux de tête, absentéisme, ...

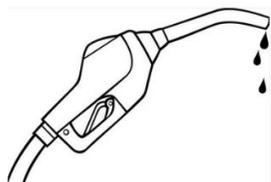
## Sensibilisation à la pollution de l'air intérieur

Quels sont les polluants, suivi dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur et où les trouve-t-on ?



### Formaldéhyde

Produits de bricolage, d'entretien, dans les revêtements de murs, de sols ou de meubles, dans les plastiques, dans la fumée de tabac, ...



### Benzène

Essence, gaz d'échappement, produit de combustion, lessive, vernis, dans la fumée de tabac, ...



### Tétrachloroéthylène

Installation de nettoyage à sec

**Indicateur de confinement**



Produit de l'activité humaine

Qualité du renouvellement de l'air intérieur

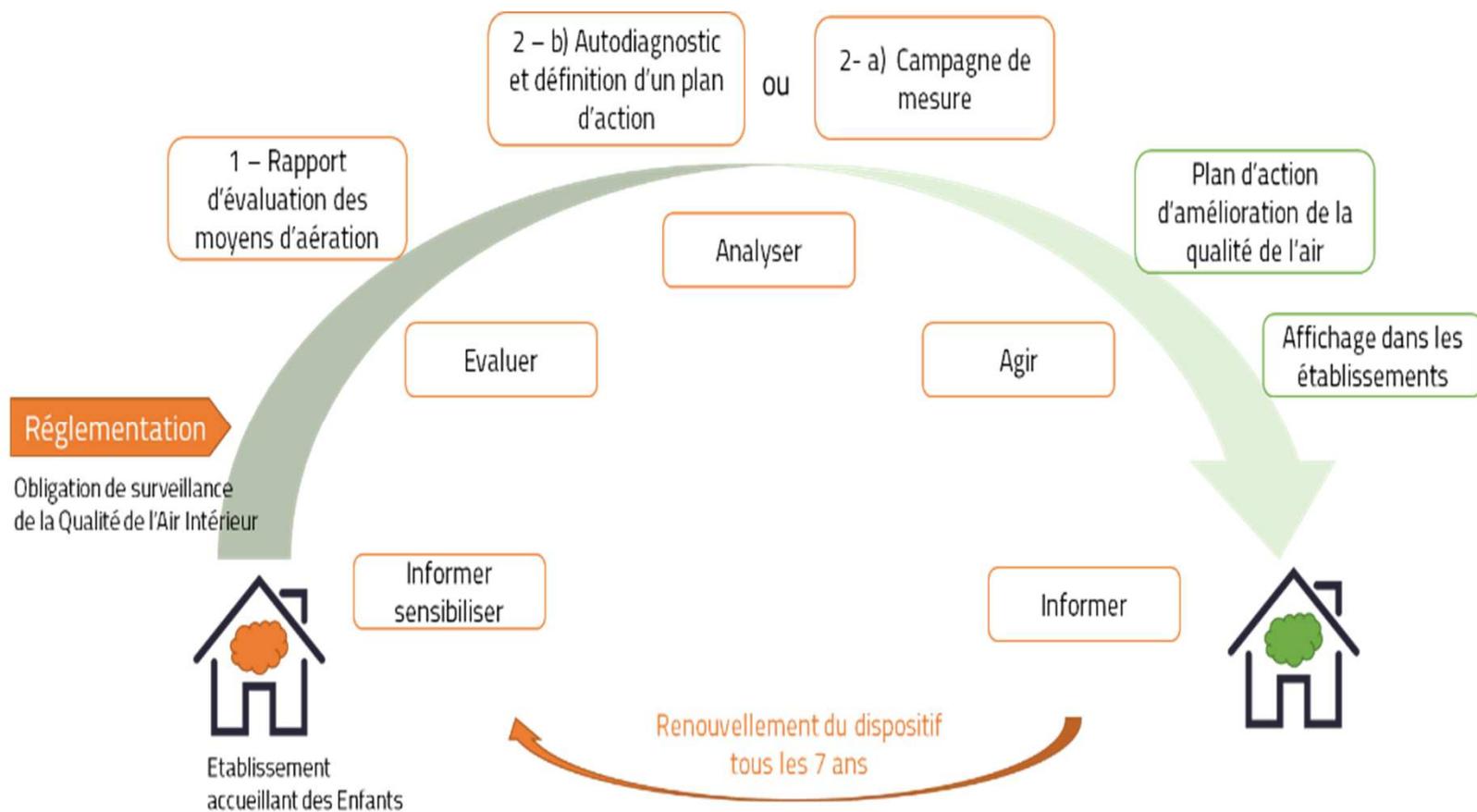
## Textes réglementaires principaux :

- ✓ Code de l'Environnement Section 5 : Qualité de l'air intérieur
- ✓ Décret n°2012-14 du 5 janvier 2012 modifié par le décret 2015-1926 du 30 décembre 2015 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectués au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public,
- ✓ Arrêté du 1er juin 2016 définissant la consistance du modèle de rapport d'évaluation des moyens d'aération.
- ✓ Arrêté du 1er juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

## Les Echéances

- 1<sup>er</sup> Janvier 2018** : pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et primaires
- 1<sup>er</sup> Janvier 2020** : pour les accueils de loisirs et les établissements du second degré (collèges et lycées)
- 1<sup>er</sup> Janvier 2023** : pour les autres établissements

## Dispositif de surveillance de la qualité de l'air



## Proposition d'accompagnement du SDEEG

**1** Evaluation des moyens d'aération de chaque établissement

**OU**

**2**  Campagne de mesure des polluants dans chaque établissement

 Plan d'actions d'amélioration et de prévention dans chaque établissement

### Réalisation possible :

- Par la collectivité
- Par un bureau d'étude

- Par un laboratoire accrédité COFRAC

- Par la collectivité
- Par un bureau d'étude

### Accompagnement du SDEEG :

- Marché permettant de répondre aux différents choix de la collectivité (*prix compétitif, exonération des démarches des marchés publics*)
- Accompagnement des collectivités qui souhaitent réaliser le dispositif par elle-même via le kit QAI

Ce kit QAI est destiné aux collectivités souhaitant mettre en place la surveillance de la qualité de l'air intérieur en interne.

### CONTENU :

- Un document papier récapitulatif de l'ensemble de la méthodologie à suivre avec les supports de rapport
- Un dossier informatique avec l'ensemble des documents ressources :
  - Trame des rapports
  - Règlementation
  - Questionnaires
  - Documents de sensibilisation
  - Documents ressources pour accompagner les choix d'achats
  - Liste d'actions d'amélioration ou de prévention
  - Un ensemble de Fiches actions préremplies
  - Outil de communication
- Un technicien référent dédié pour répondre à l'ensemble de vos questions tout au long de votre démarche
- Une réunion d'échange autour du plan d'actions élaboré par la commune

Chaque établissement doit avoir son rapport d'évaluation des moyens et son plan d'actions spécifiques

**Les différentes étapes à suivre sont :**

- Etape 1 : Evaluation des moyens d'aération de l'établissement
- Etape 2 : Auto-diagnostic des usages et de l'environnement
- Etape 3 : Rédaction du Plan d'actions d'amélioration de la QAI
- Etape 4 : Communication des résultats
- Etape 5 : Vie du Plan d'actions d'amélioration de la QAI



## Méthodologie : *Mesure ponctuelle de polluants*

Mesures nécessaires en raison d'un environnement extérieur à risque

### Benzène

### Formaldéhyde

Kit de mesure à poser soi-même, dans un délai d'un mois après la réception

Nécessité de faire une mesure à l'extérieur et à l'intérieur pour permettre la comparaison.

Durée de la mesure : 4,5 jours en milieu occupé

Les résultats sont analysés par le même laboratoire que pour des campagnes réglementaires.

Différences avec les campagnes réglementaires :

- Le nombre de mesures
- Le personnel qui pose le capteur

*Le résultat des mesures viendront compléter le plan d'action*



environ 85 € HT pour  
une mesure

## Méthodologie : *Mesure ponctuelle de polluants*

### Mesures nécessaires en raison :

- d'un constat de manque de ventilation
- d'un besoin de sensibilisation des usagers du bâtiment



environ 250 € HT  
à l'achat

**Effet du CO<sub>2</sub>** : maux de tête, de la fatigue ou/et une perte de concentration

**Appareil de mesure mobile** : enregistrement des données de CO<sub>2</sub>, Température et Humidité

Durée de la mesure : **1 semaine en milieu occupé minimum**

### Seuil de CO<sub>2</sub> :

Vert < 900 ppm

Orange de 900 à 1400 ppm

Rouge > 1400 ppm



**Le taux de confinement** est indiqué en temps réel par des diodes allant du vert au rouge selon la concentration de CO<sub>2</sub> dans la salle. Selon la couleur, l'occupant agit sur les ouvrants.

*Il est autonome et n'émet aucune onde*

**Merci de votre attention...**



Le site du SDEEG : [www.sdeeg33.fr](http://www.sdeeg33.fr)

